

Proposé par M^e le conseiller Louis Valiquette
Secondé par Ernest Renaud

^{avis 10.11.12} que M^e Renoué Labelle soit nommé inspecteur de voirie pour le
hameau D. E. J. en remplacement de M^e Pierre Robin qui a
quitté le canton

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller Léopold Belisle
Secondé par Zoltique David
que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Louis Jubinville
maire

M. Léopold
Belisle
Secondé par Zoltique David

Canada

municipalité du canton Joly

Province de Québec

District d'Orléans A une session générale du Conseil de la municipalité du Canton Joly
tenue à la Salle ordinaire des séances le Septième jour de janvier mil
neuf cent treize à dix heures du matin, conformément aux dispositions
du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont
présents messieurs les Conseillers Louis Jubinville, Louis Valiquette
Arthur Labonté, Ernest Renaud et Zoltique David formant un quorum
sous la Présidence de l'ancien le maire Louis Jubinville.

Il est ordonné et statué et le conseil statue et ordonne par
résolution comme suit:

Proposé par M^e le Conseiller Louis Valiquette
Secondé par Ernest Renaud

que les minutes de la séance du neuvième jour de Décembre dernier
soient acceptées et signées

Adopté unanimement

Communication est faite au Conseil par M^e le Secrétaire Trésorier
d'une lettre reçue de M^e le Rév^d Cui G. Pion Secrétaire Trésorier de l'association
du téléphone de la Conception demandant au Conseil l'autorisation
d'ériger des poteaux téléphoniques sur le chemin du Canton Joly
relatifs Labelle à la miniere.

Il est proposé par M^e le Conseiller Ernest Renaud
Secondé par Zoltique David

que le Conseil de la municipalité du Canton Joly autorise l'Association
du téléphone de la Conception à poser ses poteaux téléphoniques

le long de la route du canton Joly conduisant des limites
 du village de Labelle à celles du canton de La Minerve à la
 condition toutefois qu'ils soient posés de manière à ne nuire aucunement
 ni aux chemins ni à la circulation des voitures, le Conseil votant
 la dite association du téléphon de la conception responsable de
 tout accident qui pourrait arriver du fait de la pose de ces poteaux

Adopté unanimement.

Proposé par l'^e le Conseiller Arthur Labonte

Secondé - " - Louis Vézinaudette

que le Règlement n° 20 du sixième jour de Septembre mil huit cent
 quatre-vingt-dix-huit soit abrogé et remplacé par le Règlement n° 31

Adopté unanimement

Proposé par l'^e le Conseiller Ernest Denaud

Secondé par - " - Joliette David

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Pierre Dubreuil
Maire

Jules Léonard
Secrétaire

Canada

Province de Québec

municipalité du Canton Joly.

District d'Outaouais une assemblée des électeurs municipaux de la municipalité du Canton Joly tenu le treizième jour de janvier mil neuf cent treize à dix heures de l'avant midi, à la Salle publique de la municipalité du Village de Labelle conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec et à l'avis préalablement donné à cette fin par le secrétaire trésorier le vingt huitième jour de Décembre mil neuf cent douze dûment publié en la dite municipalité tel qu'il appert du certificat de publication de cet avis, ensemble annexé au présent procès verbal de cette assemblée et demeurant aux archives du dit Conseil, sous la Présidence de Monsieur Louis Fabrierville nommé à cette fonction par une résolution du Conseil de la dite municipalité le neuvième jour de Décembre mil neuf cent douze.

Le Président ayant donné lecture des dits avis publics et certificat de publication, ouvre la dite assemblée et requiert messieurs les électeurs présents de proposer les personnes qu'ils veulent choisir comme conseillers locaux.

Ariv. 13.1.13

1^e Proposé par M^r Louis Valiquette

Secondé par M^r Arthur Alarie

que M^r Ulric Brousseau cultivateur soit nommé conseiller en remplacement de M^r Ernest Renand sortant de charge.

Ariv. 13.1.13

2^e Proposé par M^r Laoul Labelle

Secondé par M^r Louis Valiquette

que M^r Fred. David cultivateur soit nommé conseiller en remplacement de M^r Jules Brossard sortant de charge.

Ariv. 13.1.13

3^e Proposé par M^r Ernest Renand

Secondé par M^r Henri Godard

que M^r Joseph Boivin cultivateur soit nommé conseiller en remplacement de M^r Jolique David sortant de charge.

Et une heure étant écoulée depuis l'ouverture de la dite assemblée et ayant été mis en nomination comme conseillers locaux autant de candidats qu'il y a de Conseillers à élire, l'Election est déclarée close et Monsieur le Président proclame tous ces Conseillers les candidats sus dénommés pris en nomination.

Messieurs.

Tout être fait

acclamation conseillers de la municipalité du Canton Joly.

Donné à Labelle ce treizième jour de janvier mil neuf cent treize.

Louis Fabrierville

Président d'Election

*Jules Leclerc
Secrétaire*

Municipalité du Canton Joly.

Canada

Province de Québec nous Fred David Joseph Boivin et Ulric Brousseau ayant été élus hommes
District d'Ottawa conseillers municipaux de cette municipalité faisons savoir chacun pour soi que
nous remplirons bien et fidèlement les devoirs de notre charge et cela au meilleur
de notre jugement et de notre capacité. Ainsi que Dieu nous soit en aide.
Assentement ce dix-septième jour du mois de Janvier mil neuf cent treize par devant moi soussigné.

Felix Leduc
Ulric Brousseau

Felix Leduc
Ulric Brousseau

Assentement ce troisième jour du mois de Janvier mil neuf cent treize par devant moi soussigné.

Felix Leduc
Fred David

Composition du Conseil.

Louis Juherville	élu en	1911
Louis Valiquette	"	"
Héodore Belisle	"	1912
Arthur Labonté	"	"
Féodoric David	"	1913
Joseph Boivin	"	"
Ulric Brousseau	"	"

Canada
Province du Québec
District d'Ottawa.

Municipalité du Canton Joly.

A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire des Séances le troisième jour de Février mil neuf cent treize, à dix heures du matin, conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle Session sont présents messieurs les Conseillers Louis Lubinville, Alric Rousseau, Théodore Belisle, Frédéric David et Joseph Boivin formant un quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire Louis Lubinville.

Il est ordonné et statué et ce conseil statué et ordonne par résolution votée ainsi:

Proposé par Monsieur le Conseiller Théodore Belisle
Secondé par — — — Joseph Boivin

que les minutes de la Séance du Sept Janvier dernier soient acceptées et signées.

Proposé par Monsieur le Conseiller Théodore Belisle
Secondé par — — — Joseph Boivin

que Monsieur Louis Lubinville soit nommé Maire en remplacement de lui-même

Adopté unanimement.

J., Louis Lubinville, ayant été dûment nommé Maire de la Municipalité du Canton Joly à la Session du Conseil tenue le Troisième jour de Février mil neuf cent treize, fais serment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et cela au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

(Assermenté devant moi à l'abellé le troisième jour de Février mil neuf cent treize.)

Jules Léonard
Secrétaire Trésorier

Proposé par Monsieur le Conseiller Théodore Belisle
Secondé par — — — Frédéric David

que l'audition des comptes de la Municipalité du Canton Joly, faite par M^r l'auditeur Olivier Doricot soit acceptée et qu'il lui soit payé la somme de cinq dollars pour son travail

Adopté unanimement.

Proposé par Monsieur le Conseiller Théodore Belisle
Secondé par — — — Frédéric David

que M^r Jules Léonard soit réengagé Secrétaire Trésorier aux mêmes conditions que l'année dernière

Adopté unanimement.

Proposé par Monsieur le Conseiller Joseph Boivin
 Secondé par Ulysse Brousseau
 que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés
 Payables ½ par la corporation et ½ par l'^EClos Brisson:
 pour ouverture du chemin des lots 24 à 29 du rang 6 y avoir fait des
 rencontres balisées et effaçoché le chemin du bord du lac

P. 11.3.13				
Ed. 352				
	à Ch. Brouillard	le 22 Janvier	½ fourni	0.75
	à O. Cusson		½ .	0.75
Ed. 352				
Ed. 319 V	à L. Jabinville		½ . avec 1 cheval	1.00
352				
319 V	à - - -	le 24 Janvier	½ . avec 2 chevaux	1.50
352				

Adopté unaniment.

Proposé par Monsieur le Conseiller Frédéric David
 Secondé par Ulysse Brousseau
 que la licence soit levée

Adopté unaniment.

Jules Sedoux
 Secrétaire
 au nom

Tours Jabinville
 Maire

Je, Jules Sedoux, ayant été dément nommé Secrétaire de la Municipalité du Canton Joly, fais serment de remplir bien et fidèlement les devoirs de ma charge et cela au meilleur de mon jugement et de ma capacité ainsi que Dieu me soit en aide Assermenté devant moi à Sabreheu
 le troisième jour de mars mil neuf cent treize } .

Jules Sedoux

Tours Jabinville
 Maire

Canada

Province de Québec

District d'Ottawa

Municipalité du Canton Joly

À une session générale du Conseil de la municipalité du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le troisième jour de mars mil neuf cent treize à dix heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents messieurs les conseillers Louis Lubinville, Louis Valiquette, Théodore Belisle, Ulric Brousseau, Joseph Doivin et Frédéric David formant un quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire Louis Lubinville.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne "par résolutions comme suit:

Proposé par M^e le Conseiller Théodore Belisle
 Secondé par - - Ulric Brousseau
 que les minutes de la séance du 3 février dernier soient acceptées et signées.

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller Louis Valiquette
 Secondé par - - Frédéric David
 que M^r Joseph Doivin soit chargé de voir au moulin du P^r J.B. Paradis si tout le bois du pont qui y a été rendu par les divers intéressés est bien tout scié et en faire rapport au Secrétaire Trésorier qui devra aussitôt en faire part au Département.

Proposé par M^e le Conseiller Théodore Belisle
 Secondé par - - Frédéric David.

que le compte de frais re la Corporation du Canton Joly vs Thomas Brisson \$27⁶⁰ présenté par M^r l'avocat A. Robert soit accepté et payé.

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller Joseph Doivin
 Secondé par - - Louis Valiquette.
 que les officiers ci-dessous soient nommés:
Inspecteurs de Voie.

Ass. le 16.3.13	Demande A. M ^r W ^m Morier en remplacement de M ^r Isidore Labelle. Car. 7.3.13	
" le 1.4.13	B. Guérard Valiquette W. David	Lecteur Valiquette "
, le 16.3.13	J. E. F. Labelle H. Labelle fils	de lui-même "
" 50. "	G. H. (marquage) Brisson (nomé le 2.6.13)	A. Bélanger fils "
" 31. "	(aujou) Michel Boivin	(Poste pour aujou) P. E. Godard "
" 25.3.13	(Chapelin) Joseph Paradis	" D. Brown, J. S. Seigny "
" 27.3.13	(Brisson, Urban) Louis Poirier	" V. Lefebvre, lui-même "

P. Clot fils

- ass. le 5.6.13 Dang i (chemin de la Chapelle) H. Deshay en remplacement de P. Clot fils (av. 8.3.13)
- " 18.3.13 " I (monte Renaud) Alfred Lufné " de lui même (-)
- " " I (chemin de la chapelle) Olivier Gauvin pour Laigné (-)
- Inspecteur Adrienne pour le côté nord de la Rivière du lot 1^A à 40. (av. 10.3.13)
- Gustave St. Jean en remplacement de P. Labelle fils.
René (père) Thivierge pour le côté sud de la Rivière comprenant le Dang. B.P.C.H.I.S.
- " 18.3.13 J. B. Paradis en remplacement de Jos. Bowin (-)
- " 21.3.13 Landry d'Enclos. Donat Clement en remplacement de Fil. Chalifoux,
- Eduard Léveillé (nouvelle charge) (-)
- " 25.3.13 Evaluateur. Henry Godard en remplacement de lui même (av. 11.3.13)
- Denai Lauzon " de Fred. Lauzon (-)
- " 26.3.13 Pacificque Labelle " de lui même (-)

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller Louis Valiquette

Seconde par " Fred. David.

fifly

que le Secrétaire Trésorier soit autorisé d'écrire à un avocat
au sujet d'un nommé Lagnon prétendu fou et d'en faire
rapport au conseil

Adopté unanimement

Proposé par M^e le Conseiller Joseph Bowin

Seconde par " Ulric Rousseau

que la séance soit levée

Adopté unanimement

Porcis Lubinville

Maire

Jules Ledoux
Secrétaire

Canada

Province de Québec

Municipalité du Canton Joly.

District d'Orléans à une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le septième jour du mois d'avril mil neuf cent treize à dix heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle sessions sont présents messieurs les conseillers Louis Subinville, Arthur Labonté, Ulric Brousseau Frédéric David et Joseph Bonin formant un quorum sous la Présidence de M^e le Maire Louis Subinville.

Il est ordonné et statué et ce conseil statué et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^e le Conseiller Ulric Brousseau

Secondé par - " Arthur Labonté

que les minutes de la séance du trois mars dernier soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller Joseph Bonin

Secondé par - " Frédéric David,

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

P. à J. Lebillard par la corporation pour taxes de Comté	\$ 5 ⁴⁸
P. à - " pour frais de Vente Lot 136	" 15 ⁷⁵
P. à J. B. Paradis pour sciage du bois du Pont Boivin	" 80 ⁰⁸
P. à J. B. Bourque pour consultation \geq Gagnon	" 5 ⁰⁰
P. à Dame P ^r A. Adam pour Int. d'Empunt de 650 ⁰⁰	" 45.50
P. à Chas. Labonté pour " de 475 ⁰⁰	" 28.50
Led. <u>317</u> à Henry Godard par les Intérêts de la montie demandé travaux au pont	" 5.45
- " 146	"
	\$ 185.96

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller Ulric Brousseau

Secondé par - " Arthur Labonté

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Sedoux
Secrétaire

Lucien Subinville

Maire

Canada

Province de Québec

District d'Ottawa

Municipalité du Canton Joly.

A une session générale du Conseil de la municipalité du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le cinquième jour du mois de mai mil neuf cent treize à dix heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers: Louis Juhiville, Louis Valiquette, Théo du Belis, Arthur Labonté, Ulric Brousseau et Fred David formant un quorum sous la Présidence de Monsieur le Capteur Louis Juhiville.

Il est ordonné et statué et ce conseil statué et ordonne les résolutions comme suit:

Proposé par M^e le conseiller Louis Valiquette
Secondé par M^e Fred. David

que les minutes de la séance du Sept Avril mil neuf cent treize soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller Ulric Brousseau

Secondé par M^e Théo du Belis

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

Ed. 97 à Louis Gauthier Père par la Corporation. Entretien hiver 1912.13 Lot 11ⁱ # 0.38

✓ 97		"	4 ⁱ	. 0.37
" 135	à Wilfrid Després	"	11 ⁱ	. 0.50
" 218	à Pierre Clot Père	"	11 ⁱ	. 0.38
" 132	à Pierre Clot fils	"	11 ⁱ	. 0.38
" " 16	"	"	4 ⁱ	. 0.12

" 293 à l'aise Paiment. par les Intérêts de la montée Brisson. Urbain

pour mes usage de la clôture à repartir , 0.75

" 219 à Louis Juhiville - dⁱ - - dⁱ , 0.75

" 222 à Hector Valiquette par Joseph Miron. Entretien de sa frontière hiver 1912.13 , 0.75

" 223 - " - Noé Bigras , 0.50

" 224 - " - , 0.50

" 225 - " - Olivier Miron , 0.75

" 301 à Alfred Eugène , Ch^e Martin , 2.00

" 307 - " - , P. E. Forget , 1.00

" 307 - " - , la Corporation , Lot 26 , 1.00

" 315 à D. Boivin par les Int. de la montée Lauzon. Entretien hiver 1912.13 , 27.00

" 316 à Raoul Labelle - " - Millefours - " , 13.00

" 289 à Ulric Brousseau - " - Chapleau - " , 27.00

" 140 à Repade , 46.13

77.13

Report # 17/3
\$ 80.13

Led. 288 ✓	a J. Urban par les Intéressés de la montée Urban. Entretien hiver 1912-13	11.00
" 36 ✓	a J. Léonard " Brassard G. " "	23.00
" 36 ✓	" " Brossard A. et H. " "	29.00
" 36 ✓	" " par le lot n° 20 ^H Entretien frontière lot " "	5.00
" 281 ✓	" " 21 ^H " " "	5.00
" 36 ✓	" " par Jules Stigny " 2 Emp. 24 et 26 ^H " "	4.00
" 36 ✓	" " A. H. Langlois et frère " 1 " 34 ^H " "	1.00
" 36 ✓	" " par les Intéressés de la montée du Dang ^H Entretien hiver 1912-13	1.00
" 36 ✓	" " par Jules Brassard frontière lot n° 11 ^H " "	1.00
" 36 ✓	" " Chlosp. Clot " 12 et 13 ^H " "	2.00
" 304 ✓	a Gust. Brossard par la Corporation " Lot 13 ^A " "	4.00
" 304 ✓	" " " Lot 16 ^H " "	4.00
" 233 ✓	a Dorothée Belisle par Victor Legault " 22, 3 et 4 ^A " "	4.50
" 232 ✓	a J. L. Gadbois par la Corporation " 14 ^J Alex Côté " "	4.50
" 121 ✓	" " " 20 ^J " "	4.00
" 121 ✓	" " montée Dang J " " "	15.20
" 121 ✓	" " " " " "	4.50
" 121 ✓	" " " " " " " " " "	2.50
" 121 ✓	" " " " " " " " " "	3.40
" 121 ✓	a H. Langlois & frère par Ant. Rochon frontière en boule " "	4.50
" 326 ✓	" " " " " " " " " "	\$ 216.23

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller Louis Valiquette

Secondé par Théodore Belisle

que Messieurs les Conseillers Ulric Brousseau et Frédéric David soient délégués par le Conseil pour aller Dimanche prochain avec les Intéressés du Dang^J à examiner le tracé du nouveau ^{chemin} projeté pour sortir les habitants des Dangs J et H chemin de la Chapelle et en faire rapport au Conseil

Adopté unanimement

Proposé par M^e le Conseiller Arthur Labonté

Secondé par Ulric Brousseau

que la Scana soit levée

Adopté unanimement.

Paris publique
maire

Jules Léodoux
Sant. Brossard

Canada
Province de Québec

Municipalité du canton Joly.

District d'Ottawa à une session spéciale du Conseil municipal du Canton Joly, convoquée par M. Léonard Secrétaire Trésorier par avis enregistré envoyé à chacun des Conseillers en date du 12 mai 1913, tenue à la salle ordinaire des Séances le vingt et unième jour de mai mil neuf cent treize à sept heures du soir conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Monsieur le maire Louis Dubinville et Messieurs les Conseillers Arthur Labonté, Théodore Delis, Jos. Boivin, Ubrie Brousseau, Louis Valiquette et Frédéric David formant le quorum du Conseil sous la Présidence de Monsieur le maire Louis Dubinville.

Il est ordonné et statué et ce Conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par Monsieur le Conseiller Ubrie Brousseau
Secondé par Monsieur " Théodore Delis
que les minutes de la séance du cinq mai courant soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Lecture est faite au Conseil d'un lettre de M^r Lavoie,
Delages et Achim concue comme suit:

"Avis vous est par les présentes donné qu'une action sera instituée contre votre corporation (la Corporation du Canton Joly)
à moins que sous un mois, elle ne paie à M^r. Marinier 2^e
ou à nous mêmes la somme de \$40⁰⁰ représentant les dommages
que elle subis pas suite d'un accident arrivé à l'un de ses
chevaux dans le cours du mois de janvier 1913 dans un chemin
sous votre contrôle

Samedi 2 mai 1913

après en avoir pris connaissance, il est

Proposé par Monsieur le Conseiller Frédéric David
Secondé par " Louis Valiquette

que le Conseil décide de laisser les choses suivent leur cours
sauf à user de son droit de recours contre M^r Antoine Rochon
cultivateur du Canton Joly et de confier le soin de sa Défense
à Monsieur Rodolphe Robert avocat de Labelle et dans le cas où
M^r Robert ne pourrait se charger de cette cause, M^r le Secrétaire
Trésorier est autorisé à prendre un autre avocat

Adopté unanimement.

Proposé par Monsieur le Conseiller Théodore Belisle
 Secondé par Mme Brousseau
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Leduc
 Secrétaire

Louis Duboisville
 Maire

Canada
 Province de Québec

Municipalité du Canton Joly

District d'Ottawa à une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire des Séances le deuxième jour de juillet mil neuf cent treize conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Monsieur le Maire Louis Duboisville et Messieurs les Conseillers Louis Valiquette, Théodore Belisle, Mme Brousseau Fred-David et Joseph Boivin formant le quorum du Conseil sous la Présidence de Monsieur le Maire Louis Duboisville.

Il est ordonné et statué et ce conseil statut et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par Monsieur le Conseiller Théodore Belisle
 Secondé par Mme Brousseau

que les minutes de la Séance du 20 mai dernier soient acceptées et signées
 Adopté unanimement.

Proposé par Monsieur le Conseiller Louis Valiquette
 Secondé par Théo. Belisle

que monsieur Gustave Brisson soit nommé Inspecteur de voirie pour le
 rang h et H (Maskinongé) en remplacement de son fils Auguste qui
 a quitté la Paroisse

Adopté unanimement.

Avis est donné au conseil d'une plainte portée par Monsieur J.L. Létourneau de la mineure au sujet du manquant état des chemins du bord du lac Labelle depuis chez l'abbé Langlois et frère jusqu'aux limites du Canton Joly.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Fred-David
 Secondé par Joseph Boivin

que M^r l'Inspecteur de voirie Louis Traïnement présent à la séance de ce jour soit autorisé à se mettre consciencieusement à l'ouvrage dès demain matin pour réparer et mettre en bon état les dits chemins

Adopté unanimement.

Proposé par Monsieur le conseiller Louis Valiquette
 Secondé par, Frédéric David
 que le conseil vend ce jour à M^r Joseph Mercier le lot n°13 du rang 1
 du canton, lequel lui a été adjugé à la vente faite au conseil de comté
 le 5 mars 1913 et ce pour le montant la somme de Cinq-vingt dollars
 payable : Vingt-cinq dollars le premier novembre 1913
 et Vingt-cinq dollars le premier novembre 1914
 et ce avec intérêts de 6% à partir du jour que l'acte sera signé
 en outre M^r Jos. Mercier devra payer le coût des deux contrats
 c'est à dire le contrat d'acquisition de la Paroisse au conseil de Comté
 et celui de Vente de la Paroisse à M^r Jos. Mercier plus la somme de
 cinq dollars pour les frais scolaires à ce jour.
 M^r le trésorier et M^r le Secrétaire en leur qualité respective sont autorisés
 à signer le contrat de Vente à M^r Jos. Mercier.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Louis Valiquette
 Secondé par, Théodore Belisle
 que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés.
 à Joseph Laindon.

<u>Lot 109</u> ✓	par le lot n°10 #	sa part dans la conféderation de la clôture Hélène Brisson	1.50
<u>Lot 209</u> ✓	" 21 #	" "	1.50
<u>281</u> ✓	par Chas. Brisson	" "	7.00
<u>Lot 109</u> ✓	par hap. Ostiguy	" "	7.75
<u>159</u> ✓			

Adopté unanimement

Proposé par Monsieur le Conseiller Louis Valiquette
 Secondé " " Ulric Brousseau
 que M^r l'Inspecteur de voirie Olivier Gadbois ici présent donne
 avis à M^r Elisé Vining d'avoir à réparer et mettre en bon état son
 chemin frontière de suite à défaut de quoi l'Inspecteur est
 autorisé à faire faire l'ouvrage.

Adopté unanimement.

Proposé par Monsieur le Conseiller Fred. David
 Secondé " " Ulric Brousseau
 En ce qui concerne le chemin menant du rang 1 que le Conseil va
 enfin faire lundi prochain sur les lieux l'examen de ce projet
 et que M^r le Conseiller absent Arthur Labonté soit avisé de cette décision.
 M^r le Secrétaire trésorier de son côté informera aux différents Départements
 au sujet des moyens à prendre pour défrayer le coût de construction
 de ce chemin.

Adopté unanimement.

En vertu de l'art. 884 du code municipal il le Secrétaire trésorier est prié de donner, par avis public, avis aux Intérêts du Rang F. d'avoir à se rendre à la séance du Conseil du 7 juillet prochain pour discuter la question du fossé d'écoulement des eaux de lot 40 à 36 du rang F.

Sur avis de M. l'Inspecteur de voirie du rang B que le Pont Bégin est en mauvais état et dangereux le Conseil prie M. le Secrétaire de faire mettre en vente publique la déparation de ce pont. de suite.

Proposé par Monsieur le Conseiller Joseph Boivin
Secondé par Fred. David
que la séance soit levée

Adopté unanimement.

*Jules Léonard
Secrétaire*

*Louis Dubreuilville
Maire*

Canadar A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly Province de Québec tenue à la salle ordinaire des séances le septième jour du mois de juillet District d'Ottawa mil neuf cent treize à dix heures du matin, conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents monsieur le Maire Louis Dubreuilville et Messieurs les Conseillers Arthur Labonté, Louis Valiquette Théodore Belisle Ulric Broussseau, Fred. David et Joseph Boivin formant le quorum du Conseil sous la Présidence de Monsieur le Maire Louis Dubreuilville

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par Monsieur le Conseiller Louis Valiquette
Secondé par " " Fred. David
que les minutes de la séance du deux juin dernier soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par Monsieur le Conseiller Arthur Labonté
Secondé " " Théodore Belisle
que conformément à l'article 746¹ du code municipal, le rôle d'évaluation soit améné et révisé

Adopté unanimement.

Proposé par Monsieur le Conseiller Ulric Broussseau
Secondé " " Fred. David
que les différents comptes présentés par M^r Joseph Ménard

pour ouverture du chemin d'hiver depuis le lac Labelle jusqu'au Village
Lad. 36 et soit accepté et payé mais pour un montant de \$⁵⁰⁰ Seulement.
payable par tous les Intéressés.

Adopté unanimement.

Proposé par Monsieur le Conseiller Ulric Brousseau
Secondé par ——— Fred. David

que vu les plaintes nombreuses au sujet du chemin du
bord du lac Labelle des lots 24 à 29 le Conseil charge
Monsieur le Maire Louis Jubinville de la faire arranger immédiatement
et s'il est nécessaire de payer \$1⁷⁵ par jour par homme.

Adopté unanimement.

Monsieur l'Inspecteur de voirie W. Desjarez ayant demandé
au Conseil une somme additionnelle pour la réparation de la frontière du
lot n°11 Rang 1 le conseil l'autorise à y faire les travaux utiles et
nécessaires pour un montant n'existant pas \$10⁰⁰

A la demande de Monsieur le conseiller Théodore Belisle
M^r le Secrétaire Trésorier est chargé de donner avis à M^r l'Inspecteur
W^m Marier d'avoir à faire repasser de suite les deux ponts du
Rang A qui sont devenus dangereux et qu'il en donne avis
de suite à tous les Intéressés.

Proposé par Monsieur le Conseiller Fred. David
Secondé ——— Jos. Boivin

que M^r le Secrétaire Trésorier écrive au Gouvernement pour lui demander
de l'aide pour le pont Bigras lequel serait changé de place
par suite de la déviation du ruisseau et remplacé par de gros tuyaux
en gris.

Adopté unanimement.

En ce qui concerne les fossés d'écoulement des eaux des lots 40 à 36^F
dont il a été question à la séance précédente, avis public et avis privé
ont été régulièrement donnés, M^m V^e D. Carrière n'étant pas revenue
ce jour au conseil, M^r le Secrétaire Trésorier est chargé de faire un acte
d'accord et de le faire signer par tous les Intéressés.

Proposé par Monsieur le Conseiller Arthur Sabouré
Secondé par ——— Théodore Belisle
que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Léonard
Seoul Brousseau

Louis Jubinville
Maire

Canada

Province de Québec

District d'Ottawa A une séance spéciale du conseil municipal du Canton Joly (convoyée par les deux secrétaires trésorier par avis en date du Septembre 1912 à chacun des conseillers) tenue à la Salle ordinaire des séances le onzième jour du mois d'août mil neuf cent seize à dix heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents. Monsieur le maire Louis Juhinville et Messieurs le Conseiller Arthur Labonté, Théodore Belisle, Ulric Brousseau, Frédéric David et Joseph Boivin formant un quorum sous la Présidence de Monsieur le maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par Monsieur le Conseiller Ulric Brousseau
 Secondé " " Frédéric David
 que les minutes de la séance du Septembre dernier soient acceptées et signées.

Adopté unanimement.

Proposé par Monsieur le Conseiller Théodore Belisle
 Secondé " " Arthur Labonté
 Attendu que la corporation du Canton Joly est endettée de la somme de \$ 719.57 pour l'année finissant le 31 Décembre 1912 comme suit:

Salaires du Secrétaire trésorier	60.00
Loyer de la Salle Publique	30.00
Taxes scolaires	61.84
Taxes de justice	46.35
Taxes de Vente Conseil de Comté	26.52
Taxes de Comté et fonds de bâtiere et Juies	20.21
Intérêts	92.00
Chemins	3.56.10
Divers.	26.85
	\$ 719.57

la corporation ordonne par décret n°32 de prêter la même somme au moyen d'une taxe ou imposition de $\frac{1}{2}$ cent dans et pour chaque cent piastres sur les biens fonds imposables dans la municipalité et suivront le rôle d'évaluation,

Adopté unanimement.

Proposé par Monsieur le Conseiller Joseph Boivin
 Secondé " " Fred. David
 que l'le Maire soit autorisé à acheter la dynamite nécessaire pour faire tauler les roches sur le chemin du bord du lac Labelle.

Adopté unanimement

Proposé par le Conseiller Félix David
Secondé par Ulric Brousseau

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés:

Par la Corporation pour les travaux d'été faits dans les chemins des lots N° 21, 25, 26

les 319 à Louis Juhinville	\$ 6.00
, 293 à Moïse Paiment	6.00
, 319 à L. Lanteau (Louis Juhinville)	5.25
, 319 à G. Dicarie (—)	3.50
, 169 à B. Lacombe	4.60
, 175 à G. Berrault	3.90
, 208 à E. Girard	2.63
, 319 à Lucien Rochon	2.45
, 175 à Joseph Berrault	2.80
, 169 à J. J. Lacombe	2.62
Par la Chas. Brisson Bravaux Eli frontière lots 27, 28, 29	39.65
319 à Louis Juhinville	4.00
293 à Moïse Paiment	4.00
319 à L. Lanteau (Louis Juhinville)	1.75
319 à G. Dicarie (—)	1.75
169 à B. Lacombe	2.63
175 à G. Berrault	2.63
208 à L. Rochon	3.07
175 à J. Berrault	3.07
169 à J. J. Lacombe	3.07
208 à Chas. Vanier	1.75
Par Chas. Stigny Bravaux Eli frontière Empill 24 ^{ME}	27.72
319 à Louis Juhinville	0.40
293 à Moïse Paiment	0.40
169 à B. Lacombe	0.30
175 à G. Berrault	0.30
208 à L. Rochon	0.35
175 à J. Berrault	0.35
169 à J. J. Lacombe	0.35
208 à Chas. Vanier	0.35
319 à Chas. Saindon	0.40
208 à Chas. David	0.30
208 à F. Larder (Chas. Vanier)	0.30
208 à Em. Rochon	0.30
Par la Corporation à J. B. Paradis	4.10
pour le cinquième supplémentaire Bois du Pont Boisim	7.40
309	78.87

Ex. 98 ✓ Par les Intéressés de la montée Brisson, Orban.

Bravaux d. Eti dans la montée

7887

Ex. 319 ✓ à Louis Juhimville	\$ 8 ⁶⁰
✓ 319 ✓ à Moise Paiment	\$ 8 ⁶⁰
✓ 319 ✓ à G. Decarie (Louis Juhimville)	\$ 1 ⁷⁵
✓ 169 ✓ à J. Lacombe	\$ 7 ²⁰
✓ 178 ✓ à G. Bertrand	\$ 6 ⁹⁰
✓ 310 ✓ à S. Rochon	\$ 7 ⁹⁶
✓ 178 ✓ à Joz. Bertrand	\$ 8 ⁰⁵
✓ 169 ✓ à J. J. Lacombe	\$ 8 ⁴⁰
✓ 290 ✓ à hap. Nauier	\$ 4 ⁹⁰
✓ 290 ✓ à - " -	\$ 4 ⁰⁰
✓ 320 ✓ à Joz. Saundon	\$ 7 ⁶⁰
✓ 217 ✓ à hap. David	\$ 6 ⁹⁰
✓ 290 ✓ à F. Falgeol (hap. Nauier)	\$ 5 ⁷⁰
✓ 320 ✓ à Em. Rochon	\$ 6 ⁹⁰
Paié à Ch. Brouillard	\$ 4 ²⁰
✓ 116 ✓ à Oscar Cusson (a. H. Langewin & fils)	\$ 1 ⁷⁵
✓ 116 ✓ à Langewin et fils (par Brouillard)	\$ 2 ⁰⁰
✓ 293 ✓ à V. Orban avec Voiture	\$ 2 ²⁵
✓ 298 ✓ à Aug. Orban	\$ 3 ⁰⁰
✓ 314 ✓ à Louis Juhimville Travaux à un pont	\$ 2 ²⁵
✓ 310 ✓ - " - madrier	\$ 2 ⁸⁰
✓ 283 ✓ à Guil. Valois quelle par hon. Bigras. Déparation, abouti du pont et gardesous	\$ 2.00
✓ 283 ✓ à Fred. David par les Intéressés Déparation, pont Bigras.	\$ 1.50
✓ 283 ✓ Par les Intéressés montée Brassard Rang 1. Travaux Ete 1913	
✓ 243 ✓ à Alcid. Boissy	\$ 9 ⁰⁰
✓ 243 ✓ à Charles Boissy	\$ 6 ²⁵
✓ 302 ✓ à Alph. Belanger Fils	\$ 3 ⁰⁰
✓ 303 ✓ à Alph. Belanger fils (par J. Legault)	\$ 2 ⁵⁰
✓ 303 ✓ à Alph. Belanger fils	\$ 3 ⁰⁰
✓ 305 ✓ à Gustave Brisson Fils	\$ 9 ⁰⁰
✓ 305 ✓ - " - fil.	\$ 4 ⁰⁰
✓ 305 ✓ à D. Brisson fils	\$ 8 ⁷⁵
✓ 250 ✓ Par les Intéressés de la montée du Rang 1E Travaux Ete 1913.	\$ 43.50
Ex. 304 ✓ à Hub. Brassard	\$ 0.75
✓ 249 ✓ à Gen. Ponsinet	\$ 0.75
✓ 318 ✓ à P. Plot Fils	\$ 0.75
✓ 322 ✓ à O. Gadbois	\$ 1 ⁰⁰
✓ 306 ✓ à Mst. Brisson	\$ 0.25
	4.25
	240.52

" 2810 Par M. Brisson à moise Paiement	travaux	Il est fait aux	240.53
" 293 frontière des lots 27 à 29 C			7.50
" 3510 Par M. Brisson à Jos. Laindon fils	d°		2.50
" 293 d° à Jos. Laindon fils	d°		4.50
" 3810 Par les Intéressés de la montée Brisson-Orban.	à moise Paiement		
" 293 Déparation à la montée en Juin 1913			0.50
" 323 Par M. Ostigny à moise Paiement			
" 293 Déparation à la frontière en Juin 1913			0.50
" 3410 Par la Corporation à moise Paiement			4.50
" 293 " à Lucien Rochon			1.50
" 298 " " à Victor Orban			1.50
pour travaux faits à la frontière des lots 24 et 25 C en Juin 1913			263.53
Sur la recommandation de M. le Maire Louis Dubinville.			Adopté unanimement
Le conseil accorde à M. Gaudbois l'autorisation de faire les foins			
sur les lots de Gagnons appartenant actuellement à la Corporation,			
du Canton poly à la conditions que tout entretien des chemins,			
sur toute l'étendue des propriétés Rang I et V. soient au pris l'hiver			
dernier où a fait jusqu'à cet hiver soient à la charge de M. Gaudbois			
Adopté unanimement.			

Proposé par M. le Conseiller Jos. Bourin
Secondé par M. Théod. Belisle

avril 19.8.13
que le Secrétaire Trésorier donne avis à M. l'Inspecteur de voirie
du Rang I Alfred Jutras d'avoir à faire remettre le pont
du lot n° 5^e (Ernest Denau) au niveau du vieux chemin
et ce immédiatement

Adopté unanimement

Proposé par M. le Conseiller Arthur Labonté
Secondé Mme Brousseau
que la Siana soit levée

Adopté unanimement

Jules Légaré
Secrétaire

Louis Dubinville
maire

Canada
Province de Québec
District d'Ottawa

Municipalité du Canton Joly.

À une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire des Séances le deuxième jour de Septembre mil neuf cent treize à dix heures du matin conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec à ladite session sont présents : Monsieur le maire Louis Dubinville et Messieurs les Conseillers Ulric Brousseau, Frédéric David et Jos. Boivin formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce Conseil statue et ordonne par résolution comme suit :

Proposé par Monsieur le Conseiller Frédéric David
Secondé par —, — Ulric Brousseau

que les minutes de la séance du onze août 1913 soient acceptées et signées.
Adopté unanimement.

Proposé par Monsieur le Conseiller Joseph Boivin
Secondé par —, — Frédéric David

Article 1^{er} lorsque M^r le Secrétaire trésorier donne avis à M^r l'Inspecteur de voirie le 23 Sept. 1913 Guillaume Valiquette d'avoir à faire réparer immédiatement le pont Sagras qui est très dangereux en ce moment
Adopté unanimement.

Proposé par Monsieur le Conseiller Ulric Brousseau
Secondé par —, — Fred. David

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

322 ✓	a O. Gadbois	par la Corporation	
✓		Travaux Ets faits à la frontière lot 20	J 5.05
322 ✓		par Alex Côté	
143 ✓		Travaux Ets faits à la frontière du lot 14 ^E	J 5.05
322 ✓		par la montée du rang	J
154 ✓		Travaux Ets faits à la montée	J 8.00
2 ^e 154 ✓	Jean Michel Chichippe	" " "	J 6.00
2 ^e 154 ✓	à Dolphis Paradis	par Jos. Savigny.	
2 ^e 152 ✓		1 fourni montée Chaspoux	1.50
153 ✓		à mons. Paiment	par la Corporation
✓		faire l'autre les Roches lots W. 25. 26	G 0.50
✓	a M ^r Vauvin	" "	
		aux fonds batisse & fure	
			{ 1.25 0.75 12.00

Adopté unanimement.

Proposé par Monsieur le conseiller Joseph Boivin
 Seconde Fred. David,
 que M^e l'Inspecteur de voirie Olivier Gaudois soit autorisé à
 dépenser encore \$16⁰⁰ dans la montée du Rang 5
 Adopté unanimement.

Proposé par M^e le conseiller Uric Brousseau
 Seconde par Fred. David,
 que la séance soit levée
 Adopté unanimement.
 Louis Duboisville
 Maire

Jules Léonard
 Secrétaire

Municipalité du Canton Joly

Canada

Province de Québec à une Session Générale du Conseil de la Municipalité du District d'Ottawa Canton Joly tenue à la Salle ordinaire des Séances le sixième jour du mois d'Octobre mil neuf cent treize à dix heures du matin conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers Fred. David et Joseph Boivin

Après une heure d'attente n'ayant pu réunir le quorum voulu la séance est levée et adjournée, sur la proposition de M^e le Conseiller Fred. David Seconde par M^e le Conseiller Jo. Boivin, au lundi treizième jour d'Octobre courant à dix heures du matin à la Salle ordinaire des Séances et qu'avis en soit donné aux Conseillers absents.

Adopté

Jules Léonard
 Secrétaire

Louis Duboisville
 Maire

Canada
Province de Québec

Municipalité du Canton Joly.

District d'Ottawa à une session spéciale de la Municipalité du Canton Joly, comme suite à un aponement en date du 6 Octobre 1913 régulièrement convoquée et suivant avis signifié aux Conseillers absents le 7 de ce mois, tenue à la salle ordinaire de séances le treizième jour d'Octobre mil neuf cent treize à dix heures du matin à la Salle publique conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents : Monsieur le maire Louis Jubinville et Messieurs les Conseillers Arthur Labonté, Ulric Brousseau, Fred. David et Louis Valiquette formant un quorum sous la Présidence de Monsieur le maire Louis Jubinville.

Il est ordonné et statué et ce conseille statut et ordonne la résolution comme suit :

Proposé par M^e le Conseiller Ulric Brousseau

Secondé par " Fred. David

que les minutes de la séance du deux Septembre dernier soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller Louis Valiquette

Secondé par " Arthur Labonté

que la liste électorale de 1913 soit examinée et homologuée après avoir biffé les noms suivants : Eugène Carron, H. Langlois, Joseph Millefleur

Emile Denau, Pierre Robin, Casimir Valiquette et qu'il Valiquette fit et d'avoir ajouté les noms suivants :

Henri Brassard, Alcide Boissy, Donat Clément, Wilfrid David.

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller Fred. David

Secondé par " Arthur Labonté

que les Comptes ci-dessous soient acceptés et payés.

Le 319 à Louis Jubinville par Chas. Brisson. posé et fourni 1 madrier pour pont 1.29	\$ 1. ⁰⁰
287 à Guyl. Valiquette par moi Bigras bœuvres aux about du pont Bigras	0. ⁷⁵
208 " " par les Intérieurs délevé et repartie pont Bigras B	5. ⁰⁰
324 " " marchiers et clous - - - - -	1. ⁰⁹
30 à P. E. Forget " " marchiers et clous - - - - -	13.72
30 " " " " marchiers fourni pour pont Denau	0.75
149 à Pierre Clot 1/3 par Roméo Richard bœuvres fait à la frontière 4 th juillet 1913	1.50
322 2/3 " O. Gadbois " " lots de gazon " 0.87	1.50
97 à Louis Gauthier 1/3 , R. Richard " " 4 th " " 0.75	1.75
322 2/3 " O. Gadbois " " lots de gazon " " à suivre.	

135 ✓ à Wilfrid Desprez	$\frac{1}{3}$ par R. Richaud	Travaux faits à la frontière Et 4 ^e juillet 1913	1.12
135 ✓ 107 ✓ 322 ✓	$\frac{1}{3}$ par O. Gadbois	" " des Gagnons "	2.25
322 ✓ à O. Gadbois	$\frac{1}{3}$ par R. Richaud	" " "	0.25
107 ✓ 322 ✓	$\frac{1}{3}$ par O. Gadbois	" " des Gagnons "	0.50
132 à Pierre Clot	par la Corporation	" " Lot n° 11 R ^g T "	4.65
39 ✓ à Louis Gauthier	" "	" " "	3.90
135 ✓ à W. Desprez	" "	" " "	5.65
132 ✓ à Pierre Clot	" "	" " Lot 13 "	2.25
135 ✓ à W. Desprez	" "	" " "	3.00
80 ✓ à J. Lacombe	par les Industries Incide R ^g T "	à la monnaie Sept. 1913	7.00
30 ✓ à J. Lacombe	" "	" " "	6.00
Le compte présenté par M ^r O. Gadbois pour lui-même et remis à la Séance prochaine pour Explication			
M ^r A. Trudeau pour y mettre le prix			

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Louis Valiquette
Secondé " " Ulric Brousseau

que M^r Fred. David soit chargé de faire enlever les roches qui il y a dans les Embases du chemin du bord du Lac Labelle Lots 24, 25, 26 et 28 Rang 6 et qu'il soit alloué une somme de \$6⁵⁰ pour ce travail

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Louis Valiquette

Secondé " " Fred. David

dix: vu que M^r Minard a, conformément au procès verbal du 11 juillet 1905, ouvert le chemin traversant dans toute leur longueur les lots 17 et 18 Rang 6 sud de la grande ligne du Canton de La Minerve, M^r le Secrétaire trésorier est chargé de notifier le Conseil du Canton de La Minerve de la chose le présent dans l'intérêt de ses contribuables du Lac Labelle de leur faire faire une sortie au plus tôt, le vieux chemin devant être fermé le printemps prochain.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Ulric Brousseau

Secondé " " Arthur Labonté

que la Séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Ledoux
Secrétaire

Louis Jérôme Villeneuve
Maire

Canada
Province de Québec

Municipalité du canton Joly.

Comité du village à une session générale du Conseil de la Municipalité du canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le trois novembre 1913 à dix heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents monsieur le Maire Louis Lubinville et Messieurs les Conseillers Théodore Belisle Ulric Brousseau et Joseph Boivin formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire Il est ordonné et statué et ce Conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^r le Conseiller Ulric Brousseau
Secondé par Théodore Belisle
que les minutes de la séance du vendredi et six octobre derniers soient acceptées et signées.

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller Ulric Brousseau
Secondé par Joseph Boivin

que les Comptes ci-dessous soient acceptés et payés.

Le 30/11/13 à Alfred Eugène Bravard Été aux frontières 16⁵⁰
payable par:

30 ¹⁰⁰ \$ E. Bondet lot 24 ¹ les 23 et 24 juillet - 29 et 30 sept. 1913	4 jours à 1 ⁵⁰	6.00
... la Corporation lot 21 ¹ les 1 ^{er} et 2 octobre	2 ..	3.00
26 ¹ David Gosselin lot 27, 18 ² lots 6 et 7	2 ..	3.00
... la Corporation lot 26 lot 4 ..	2 ..	3.00
Magasin les Intérieurs - La montée le 8 ..	1 ..	1.50
... à J. E. Coutu payable par,		16 ⁷⁵
25 ¹⁰⁰ \$ Honoré Brisson frais d'expédition, C ^o détaillé des taxes &c ^o		6.75

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Théodore Belisle
Secondé par Ulric Brousseau
que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Lévesque
Second trésorier

Louis Lubinville

Maire

Canada
Province de Québec

Municipalité du canton Joly.

Comté de Labelle à une Session Générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire de Séances le premier jour de Décembre 1913 à dix heures du matin conformément aux dispositions du Code Municipales de la Province de Québec à laquelle Session sont présents Monsieur le Maire Louis Lubinville et Messieurs le Conseiller Arthur Labonté, Louis Valiquette, Fred. David et Jos. Boivin formant un quorum sous la Présidence de Monsieur le maire Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par Monsieur le Conseiller Louis Valiquette
Secondé par Arthur Labonté
que les minutes de la Séance du Véris hiver dernier soient acceptées et signées.

Adopté unanimement.

Proposé par Monsieur le Conseiller Frédéric David
Secondé par Joseph Boivin

Que les lots ci-dessous soient envoyés au Conseil de Comté pour y être vendus pour Taxe.

D.W. 3.12.13 Lot n°9 Rang D - Hortense Nillefours.

Lot n°27.28.29 Rang C. Thomas Brisson

pour ces 3 lots si le jugement ne soit pas en temps pour la date du 20 Courant le Secrétaire Trésorier est autorisé à les envoyer au Conseil de Comté pour le Taxe de 1912 pour lesquels jugement a été rendu le 25 Février 1913 et au besoin Sacrifier les Taxe de 1913

Ar. 2.12.13 Lot n°17 Rang A. Rodriguez Dumoulin

Lot 12.3.4 Rang A. Victor Legault

et d'en aviser chaque intéressé

Adopté unanimement.

Proposé par Monsieur le Conseiller Louis Valiquette
Secondé par Fred. David

que le Secrétaire Trésorier donne avis à M^r l'Inspecteur de Voies Alfred Fugère d'avoir à exécuter les ordres qui lui ont été donnés le 19 Août 1913 au sujet du pont demandé et que à défaut d'agir immédiatement

Ar. 2.12.13 il sera possible des pénalités prévues à l'article 381 du Code Municipal.

Et dans le cas où l'Inspecteur ne ferait pas l'ouvrage de Suite le Conseil charge M^r Arthur Labonté à faire faire les travaux requis par l'état de ce pont et ce immédiatement. M^r le Secrétaire devra donner avis à

Ar. 3.12.13 M^r Ernest Denauq d'avoir à faire les abords du pont immédiatement

à défaut de quoi ces travaux seront faits à sa charge.

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le conseiller - Fred. David

Secrétaire par Louis Valiquette

que le Compte présenté par M^e l'Ins^p. O. Gadbois pour travaux
faits dans la montée du Rang T en Septembre dernier soit accepté
le 15/10 pour la somme de 3⁰⁰ au lieu de 12⁵⁰, cette somme de 3⁰⁰ étant la
balance d'un montant de 16⁰⁰ que M^e Gadbois était autorisé à dépenser
dans la dite montée du Rang T suivant résolution prise en séance
du 2 Septembre 1913.

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller Arthur Labonté

Secrétaire par " Jos. Boivin

que les comptes ci-dessous présentés par M^e l'Inspecteur de voirie G. Brisson
soient acceptés et payés, travaux faits du 15 au 20 Octobre 1913.

Payable par le Syndicat de la montée Brassard Rang C.

le 16/10 à Jos. Menard - 2 fours	à 1 ⁵⁰	3.00
305 à Pierre Boissy 1 ^{1/2}	" "	2.25
303 à Alph. Bélanger fils 1	" plus 1 arbre enlevé dans la montée	1.75
305 à G. Brisson 1 ^{1/2}	" "	4.75
305 à G. Brisson fils 2	" "	3.00
305 à " 1 " avec chevalet	" "	2.25

303 Payable à Alph. Bélanger fils pour construction de clôture neuve
dans la montée Brassard Rang C. adjudiquée le 15 Octobre 1913 sur
les lieux par l'Inspecteur de voirie Gust. Brisson suivant
avis du 4 Octobre 1913 et à repartir entre les lots
3 et 4 du Rang C Côte d'Immigration Richelieu

et 5 " Victor Hazére.

soit en tout 8 arpents de long à 9⁰⁰ l'arpent. = 72.00

sur ce 72⁰⁰ le conseil autorise M^e le Secrétaire à payer
à M^e Bélanger 28⁰⁰ à présent et la Balance au printemps.

Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller Louis Valiquette

Secrétaire par Arthur Labonté

que M^e l'Inspecteur de voirie Gust. Brisson soit autorisé à faire
entretenir pendant l'hiver 1913 à 1914 la montée Brisson y compris
les lots 20 et 21 du Rang H sur le bout du lac Labelle, et définir le
lot 29 à jusqu'au bout de la montée et ce aux prix suivants:
40 Cents de l'heure pour charrette, chevaux et homme
20 " " pour un homme seul.

Quand M^r Brisson sera appelé à ouvrir la montée Brisson, il que la montée Brassard l'entreprise par M^r A. Belanger ne serait pas ouverte il l'ouvrira au frais de l'Entrepreneur.

Il en sera de même pour les lots 24, 25 et 26 Rang 6 et 27, 28 et 29 même rang. Pour ces deux séries de lots M^r Brisson devra tenir un compte séparé.

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller Jos. Boivin
Secondé par Louis Valiquette
que la séance soit levée

Adopté unanimement

Jules Léodeux
secrétaire

Louis Fabrierville
maire

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec A une Session Générale du Conseil de La Municipalité du Canton Joly
Comté de Labelle tenue à la Salle ordinaire des Séances le cinquième jour de Janvier
mil neuf cent quatre-vingt-dix heures du matin conformément aux
dispositions du code Municipal de la Province de Québec à laquelle Messieurs
sont présents, monsieur le maire Louis Fabrierville et Messieurs le conseillers
Louis Valiquette, Arthur Labonté, Théodore Belisle, Ulric Brousseau et Jos. Boivin
formant un quorum sous la Présidence de Monsieur le maire

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par
résolution comme suit:

Proposé par M^r le Conseiller Louis Valiquette
Secondé par Ulric Brousseau

que les minutes de la Séance du 1^{er} Décembre 1913 soient acceptées
et signées

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Théodore Belisle
Secondé Fred. David

que M^r le Secrétaire Trésorier avise M^r Louis Lacombe de ne faire
aucun paiement à M^r Jos. Menard sur le lot n° 13^e sans en prévenir
la Corporation, M^r Menard n'ayant pas fait son paiement à date

Adopté unanimement

Insérer à l'enregistrement le contrat entre Jos. Menard et la Corporation
à Voir M^r l'avocat Delage au sujet de ce contrat.